

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Peste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires.

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 AVRIL

UNE INTERPELLATION POUR LA RENTRÉE

Les Chambres vont reprendre leurs travaux dans quelques jours.

Si MM. les députés et sénateurs ne sont pas tous devenus d'une insouciance comparable à la barbarie des frères du compagnon de saint Antoine, nous pouvons espérer que l'un d'eux interpellera le gouvernement à propos de l'affaire suivante :

A la veille des vacances de Pâques, le *Journal des Débats* publiait un article qui révélait des faits d'une gravité exceptionnelle.

Ce journal affirmait que, sur l'invitation du ministre de la guerre, M. Yves Guyot, le ministre des travaux publics, avait prescrit aux Compagnies de chemins de fer des dépenses pouvant s'élever à 300 millions dont une grande partie devait retomber à la charge de l'Etat.

Et le *Journal des Débats* demandait s'il était possible d'admettre que des ministres pussent être libres d'engager une somme aussi énorme sans l'intervention du Parlement.

On s'émut, à la commission du budget ; et M. Baïhaut, membre de ladite commission, fut chargé de demander aux ministres ce qu'il y avait de vrai à ce sujet.

De la conférence qui eut lieu entre les ministres et M. Baïhaut, il résulta que les informations du *Journal des Débats* étaient parfaitement exactes.

Et le commissaire stupéfait apprit en effet : 1° que le ministre des travaux publics, sur la demande du ministre de la guerre, avait prescrit aux Compagnies de chemins de fer des dépenses devant dépasser 300 millions de francs et pouvant peut-être atteindre 500 millions ; 2° que la charge tout entière de ces 300 millions et, probablement, 500 millions, devait être supportée par les finances de l'Etat.

On sait que M. de Freycinet est l'homme des folies financières.

On n'a pas oublié son ruineux projet de grands travaux publics auquel nous sommes redevables de la plus grande partie du déficit dont les républicains n'ont jamais voulu avouer le chiffre.

Et voici que cet homme recommencerait à nous entraîner dans des fantaisies d'ingénieur qui pourraient atteindre un demi-milliard !

Est-ce admissible ?

Nous réclamons une interpellation sur cette folie.

Et, si la réponse de M. de Freycinet démontre qu'il est atteint de monomanie dépensière, il faut le rendre à sa famille pour qu'elle le fasse soigner dans une maison d'aliénés.

LES RECETTES PARTICULIÈRES

Les recettes particulières sont devenues sous la République une récompense destinée non aux fonctionnaires de la carrière, mais aux amis dont on veut encourager ou rémunérer le zèle. L'Autorité s'est livrée à ce sujet à un curieux travail de statistique. Il en résulte que sur 178 recettes particulières, soixante-deux

seulement ont été attribuées à des agents de l'administration des contributions directes. En revanche, 116 ont été attribuées à d'autres personnes. La liste comprend : 7 individus sur lesquels il n'est pas possible de trouver des renseignements ; 2 forestiers ; 2 télégraphistes ; 2 conseillers généraux ; 6 employés des contributions indirectes ; 1 employé du ministère des affaires étrangères ; 26 anciens militaires ; 4 marins ; 1 avoué ; 4 polytechniciens ; 13 sous-préfets ; 49 conseillers municipaux ou maires ; 5 magistrats ; 5 employés de sous-préfecture ; 2 postiers ; 11 receveurs de l'enregistrement ; 3 employés des tabacs ; 1 médecin militaire.

Nous voulons croire que ces différentes personnes possèdent, pour exercer les fonctions qu'on leur a confiées, toutes les aptitudes nécessaires, mais il n'en est pas moins vrai que les droits des agents des contributions directes, leurs légitimes espérances d'avancement se trouvent ainsi tenus en singulière considération. Il est vrai qu'à ces procédés le favoritisme trouve son compte.

UN TROU A LA CAISSE

On chansonnait naguère les caissiers infidèles qui faisaient, suivant l'expression consacrée, des trous à la lune.

Encore un qui file, file,
Qui file et disparaît.

Combien de trous ont fait, depuis, aux caisses confiées à leur garde, les fonctionnaires improvisés de la République ?

En voici un de plus, et la série n'est pas close.

M. Gasnier, personnage important du parti républicain au Mans, attendu qu'il a été conseiller municipal et même, pendant plusieurs années, adjoint au maire de cette ville, remplissait les fonctions de trésorier payeur général.

Il n'a pas filé, n'ayant pas eu sans doute le temps nécessaire, mais une forte partie des fonds de la caisse a disparu. Le déficit s'élève à 38,000 francs.

M. Gasnier a fait les aveux les plus complets ; sa révocation a été immédiate, et le maire du Mans a déclaré qu'il allait saisir le parquet afin que l'affaire ait les suites légales qu'elle comporte.

A qui le tour ?

INFORMATIONS

LE SERVICE DE TROIS ANS

Le *Rappel* nous apprend que le ministre de la guerre doit soumettre prochainement aux Chambres un rapport faisant connaître les résultats de la première application de la nouvelle loi militaire du 15 juillet 1889 qui a établi le service de trois ans.

« Promulguée le 17 juillet 1889, dit notre confrère, cette loi n'a pu recevoir sa première application qu'en 1890, par suite de la nécessité où on s'est trouvé de laisser au Conseil d'Etat le temps de faire les règlements d'administration publique destinés à en assurer l'exécution.

» C'est aux termes mêmes de l'article 86 de cette nouvelle loi que le rapport en question va être adressé au Parlement. Cet article dispose, en effet, que chaque année, avant le 30 juin, il sera rendu compte aux Chambres par le ministre de la guerre de l'exécution de la loi pendant l'année précédente. »

Une constatation de mince intérêt pour le ministre, mais qui réjouira le cœur de tous les vrais catholiques — en excitant les fureurs radicales — c'est celle de voir que nos séminaristes-soldats, durant cette année tout entière, ont suivi simplement et courageusement les conseils que leur ont adressés, lors de leur départ, plusieurs évêques et supérieurs spirituels. Nos séminaristes-soldats continuent de montrer à tous leurs camarades l'exemple d'une vie sans reproches et d'une fraternité qui forcent l'estime des plus acharnés adversaires du clergé. C'est une éloquente confirmation du mot de Joseph de Maistre :

« La religion chez le soldat se marie à l'honneur d'une manière remarquable ; on parle beaucoup de la licence des camps : elle est grande sans doute, mais le soldat communément ne trouve pas ces vices dans les camps ; il les y porte... La vertu, la piété même, s'allient très bien au courage militaire ; loin d'affaiblir le soldat, elles l'exaltent. »

INDEMNITÉS DES GRANDES MANŒUVRES

Chaque année, le ministère de la Guerre est tenu d'indemniser les propriétaires dont les propriétés ont subi des dommages du fait des grandes manœuvres.

Pour 1890, le travail qui a été fait au ministère montre que le chiffre des indemnités dépasse de beaucoup la limite qu'il avait atteinte les années précédentes.

Il s'élève à 60,000 francs et le Parlement aura à voter un crédit supplémentaire pour faire face à cette dépense imprévue.

Le motif de cette élévation de dépense est dans le caractère particulier qu'on a donné aux grandes manœuvres de l'année dernière.

On a tenté, en effet, autant que possible, de réaliser l'image de la guerre en abandonnant aux chefs de corps une initiative résultant de l'imprévu laissé volontairement dans le programme des opérations : par suite, on ne pouvait exiger des chefs de corps la préoccupation de limiter au minimum les dégâts causés par les mouvements de troupes, alors que la précision et la régularité de ces mouvements devaient constituer l'expérience dominante.

Il faut s'attendre à ce que cette année même fait se reproduise, et même dans des proportions plus grandes, puisque l'on sait qu'il doit y avoir au mois d'août prochain des manœuvres d'armée résultant de l'engagement de quatre corps d'armée combinés deux à deux.

LA CAVALERIE

On lit dans l'*Avenir militaire* :

« Nous avons dit que le ministre de la guerre avait fait démentir l'intervention de l'écurier Fillis dans la question du dressage des chevaux de notre cavalerie. On nous assure cependant que, dans un de nos grands dépôts de transition, M. de Freycinet a prescrit de faire procé-

der au dressage de 40 chevaux par la méthode Fillis ; on ajoute même, qu'au bout de quelques jours d'application de cette méthode, 24 chevaux, soit plus de moitié, étaient absolument indisponibles. La leçon profitera-t-elle ? »

M. Fillis est honoré de la bienveillance particulière de M. Clémenceau.

LE TESTAMENT DU PRINCE NAPOLEON

Les journaux publient, sur le testament politique du prince Napoléon, des détails qu'il ne faut accueillir qu'avec la plus grande réserve.

Le *Journal des Débats* a reçu une dépêche d'après laquelle tout ce qui a été dit à propos de ce testament est inexact.

UNE EXPOSITION DE JOURNAUX

L'*Echo de Paris* dit qu'une exposition qui ne manquera pas d'originalité, et qui aura du moins le mérite de la nouveauté, s'ouvrira le mois prochain au Champ de Mars.

On y trouvera les spécimens de tous les journaux du monde et tous les moyens de publicité employés par les divers peuples.

A côté figureront tous les genres de réclame : affiches, publicité ambulante, nocturne, aérienne, etc.

Cette exposition ayant lieu en même temps que celle des artistes peintres, les visiteurs trouveront, cette année, au Champ de Mars, une attraction nouvelle.

UNE EXPOSITION DES RACES HUMAINES

Le *Petit Journal* dit qu'il se prépare, pour 1892, une exposition coloniale internationale qui aura un caractère de haut intérêt scientifique.

Il s'agit, en effet, de réunir à Paris des représentants de toutes les races humaines qui n'ont jamais pu, jusqu'ici, être groupés sur un même point du globe, pour les offrir aux études du monde savant convié à un congrès ethnologique.

Un comité de patronage s'est constitué avec l'appui de MM. de Quatrefages, Hamy, Grandidier, de Rozière, Jules Simon, Schœlcher, Bouquet de la Grye, etc.

Ce comité, qui comprend également les personnalités politiques les plus en vue, est présidé par M. Lockroy.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 avril 1891.

Le marché est assez ferme, mais l'entrain fait absolument défaut. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.07 ; le 4 1/2 0/0 à 105.52.

Rien de nouveau à signaler sur les établissements de crédit. Leur fermeté reste inattaquable, mais les affaires sont trop restreintes pour déterminer un mouvement de progression. Nous laissons la Banque de Paris à 820 ; la Société Générale à 485 ; le Crédit Lyonnais à 773 ; la Banque d'Escompte à 525.

Le Crédit Foncier fait 1,277.50. Le Crédit Mobilier se distingue par son activité à 415.

Cet établissement, de concert avec la Banque Générale de Madrid, met en vente, jusqu'au 12 courant, des actions et parts de fondateurs de la Banque Nationale de Saint-Domingue. C'est un placement de 8 à 10 0/0 entouré des plus sérieuses garanties.

Le Crédit Foncier de Tunisie bénéficie du rapide développement que prennent ses opérations statutaires et finit à 410.

Les obligations Linares à Almería sur lesquelles un coupon de 7.50 vient d'être détaché se négocient à 275.

Les obligations des Tabacs Portugais, dont l'émission sera annoncée prochainement, auront la double garantie de l'Etat portugais et de la Société des Tabacs. En effet, le service de l'intérêt et de l'amortissement constitue une charge de l'Etat inscrite au budget. Seulement, cette charge sera compensée par la redevance à payer par la régie co-intéressée. Ces obligations jouiront de tous les avantages et exemptions aux titres de l'Etat portugais.

Les Chemins Economiques sont à 424.50.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

La Loire a crû avec une grande rapidité depuis hier. En vingt-quatre heures elle s'est élevée de 60 centimètres. Aujourd'hui, à midi, elle était à 2^m 75 à l'échelle du pont Cessart.

BANQUET DES REPRÉSENTANTS DE COMMERCE

Nous apprenons qu'un groupe de voyageurs de commerce a l'intention d'organiser un banquet confraternel dans le genre de ceux qui ont lieu annuellement dans plusieurs grandes villes.

Ce premier banquet aurait lieu à Saumur, le lundi de la Pentecôte. Les organisateurs feront un appel aux employés et représentants de commerce de Saumur, ainsi qu'à ceux des villes environnantes.

Les adhésions seront reçues, jusqu'au 9 mai, chez M. Marquoy, café du Commerce, à Saumur.

Est-il véritablement certain que M. Theillaud, secrétaire de la Sous-Préfecture de Saumur, ait été définitivement remercié de ses services, et rendu à la liberté pour qu'il puisse se livrer plus complètement encore à ses goûts naturels pour la politique, la libre-pensée, et tout ce qui en découle?

Cela nous surprend, car enfin, avec les aptitudes qu'on lui connaît, il offrait de sérieuses garanties au gouvernement pour la propagation des doctrines qui lui sont chères.

Il est vrai qu'il a fait un crochet dans le boulangisme. Eh! dame, cet écart a dû lui valoir une mauvaise note, Boulanger n'ayant pas réussi. N'y a-t-il point d'autres considérations?

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE

Dans la séance du Conseil général de la Sarthe de lundi dernier, M. Bouchet a pris la parole en ces termes :

« J'ai l'honneur, messieurs, de vous exposer que le train n° 106 de la ligne de l'Etat, de Bordeaux à Paris, arrive à Saumur à 4 heures 34 du soir, alors que le train de Saumur pour

La Flèche est parti à 4 heures 20, c'est-à-dire 44 minutes avant l'arrivée du train de Bordeaux.

Il en résulte que les voyageurs venant de la direction de Bordeaux ou de celle de La Roche-sur-Yon, à destination de La Flèche, sont obligés d'attendre pendant six heures le départ du train suivant qui n'a lieu qu'à 7 heures 20 du soir.

» Cet état de choses suscite naturellement des plaintes nombreuses et justifiées, et je vous prie, en conséquence, de vouloir bien émettre le vœu que la marche de ces deux trains soit réglée de manière à ce qu'ils correspondent à Saumur. »

Le vœu de M. Bouchet a été renvoyé à l'examen de la commission compétente.

DISTINCTION HONORIFIQUE

M. Gourdière, professeur de mathématiques au collège de Saumur, a été nommé officier d'académie.

ÉTALON DE PUR-SANG

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Guyomard, éleveur au Butteau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, est possesseur, pour la monte de 1891, d'un étalon de pur-sang.

Son cheval *Vermeil*, âgé de neuf ans, est fils de *Gontran* et de *Paralytique*. Il a gagné dix courses tant en plat qu'en obstacles.

Vermeil n'est pas très grand (1^m 58); mais il est fort et nous paraît des plus aptes à faire un parfait étalon de croisement.

Le cheval de sang manquait dans notre région où l'on trouve cependant un assez grand nombre de poulinières pouvant produire le cheval de selle ou le carrossier léger. C'est donc avec plaisir que nous applaudissons à l'intelligente initiative de M. Guyomard.

Le prix de la saillie est de dix francs. Il sera de cinquante francs pour les juments de pur-sang.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 4 avril. — Madeleine-Marie Villarmé, rue d'Alsace.

MARIAGES

Le 7 avril. — René Hudon, employé de chemin de fer, a épousé Marie Bouvet, sans profession, tous deux de Saumur; — Alphonse Dillenseger, teinturier, d'Angers, a épousé Marie-Eugénie Bourgerie, couturière, de Saumur.

ARRESTATION

La police de Saumur vient d'arrêter dans un restaurant, quai de Limoges, le nommé Jean Delage, ouvrier boulanger.

Cet individu, venant de Montreuil en chemin de fer, a été trouvé nanti de nombreux objets, tels que compas, bouteilles de vin, denrées

Ses trois compagnons ne répondirent pas.

— Va-t-on me conduire rue Fondary? se demanda le romancier.

Et à l'appréhension qu'il éprouvait de rentrer prisonnier dans sa maison et d'être dévisagé par les regards curieux des gens de son quartier, se mêlait l'espoir de revoir Céline et son fils.

Mais non, ce n'était pas vers Grenelle que la voiture se dirigeait, car, au lieu de prendre sa course à droite, vers le Pont-Neuf, elle tourna à gauche, traversa le boulevard du Palais, laissa de côté le pont Saint-Michel, et s'engagea sur le quai du Marché-Neuf. Gustave, enfoncé dans son coin, partagé entre le désir de voir ce qui se passait dans la rue, et la crainte d'être reconnu, ressentait un plaisir particulier à n'être pas transporté dans une des étroites cabines obscures de la voiture cellulaire, et à se trouver mêlé, quoique de loin, à la vie des passants affairés. Comme le fiacre débouchait à l'extrémité du Petit-Pont, Marchand se tourna vers son voisin et demanda une nouvelle fois :

— Où me conduisez-vous?

— Il est inutile que je vous le dise, répondit le chef de la Sûreté. Bientôt vous le saurez.

Evidemment, la consigne était donnée de ne

alimentaires, ces dernières en partie consommées par lui.

On suppose que Delage, un récidiviste paraît-il, s'est approprié en chemin de fer ces objets qui devaient appartenir à des élèves de l'École des Arts et Métiers, revenant de vacances, et qui retournaient à Angers.

COUP DE PIED DE CHEVAL

Un triste accident est arrivé hier à l'écurie de l'hôtel de la Poste, à la Croix-Verte. Le sieur Armide, camionneur au service de M. Giral, entrepreneur des travaux d'agrandissement de la gare d'Orléans, soignait les chevaux. En passant derrière l'un d'eux, il reçut une ruade qui l'atteignit cruellement. L'un des pieds lui a brisé une côte, l'autre lui a fait une large déchirure à la face et au-dessus de l'œil.

M. le docteur Perreau a donné ses soins au blessé.

ACCIDENT A LA GARE D'ORLÉANS

Dans l'après-midi d'hier, un ouvrier terrassier a été blessé à la cuisse par quelques pierres qui se sont détachées de la bordure de la voie (côté des trains descendants).

Le blessé, heureusement renversé sur un lit de sable, en sera quitte pour quelques contusions sans gravité.

INSPECTION GÉNÉRALE

Par décision ministérielle du 15 mars 1894, M. le médecin inspecteur Weber, directeur de l'École d'application de médecine et de pharmacie militaires, membre du comité technique de santé, a été désigné pour procéder, cette année, à l'inspection générale du 3^e arrondissement, 5^e et 9^e corps d'armée, École d'application de l'artillerie et du génie, École d'application de cavalerie, École militaire d'infanterie.

M. le général de division Faugeton, commandant la place de Lyon, a été désigné pour procéder, cette année, à l'inspection générale du 6^e arrondissement du génie, 46^e, 47^e et 48^e corps d'armée.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Musotte, comédie en trois actes, de M. Guy de Maupassant et Jacques Normand.

Le théâtre du Gymnase vient de remporter un grand succès avec *Musotte*; l'empressement du grand et du petit public a forcé l'administration de cethéâtre à ouvrir trois bureaux de location qui fonctionnent sans arrêter du matin au soir.

Musotte est une œuvre aussi honnête que vraie, qui peut être vue et sera vue par tous. C'est un digne pendant de l'*Abbé Constantin*. Le public, puissamment touché par cette pièce, profondément humaine et tendre, sent de dou-

ces larmes couler en entendant cette situation très difficile et très délicate se dérouler avec aisance et vraisemblance, tout simplement parce que les intéressés sont de braves cœurs. *Musotte* est une œuvre qui respire d'un bout à l'autre la plus large, la plus indépendante et la plus noble bonté. Les frémissements du public, son angoisse, ses applaudissements ont prouvé que les spectateurs, raffinés et défiants des premières représentations, ne pouvaient se défendre contre les œuvres véritablement supérieures, inspirées par de hautes et généreuses pensées.

Le public de nos provinces aura rarement de spectacle plus émouvant et plus saisi que *Musotte*; il n'y a pas eu, dans toute la saison, un succès comparable à celui qu'a obtenu cette comédie qui est vraiment une œuvre d'art, brave et d'une honnêteté profonde.

Le public pourra juger si nous avons dit vrai, lundi prochain 13 avril, sur notre théâtre, où la troupe si habilement dirigée par M. Paul Deshayes, que le succès tout récent de *Henri III et sa Cour* a mis hors de pair, donnera une grande représentation extraordinaire avec le concours de M^{lle} Charlotte Raynard, du Gymnase, qui jouera le rôle de *Musotte*.

M^{lle} Claudia, du Vaudeville; MM. Courcelles, des Variétés; Liverani, du Gymnase; et M^{lle} Riquier, Mégard, Girard; MM. Quettier et Richez.

M. Corbin, obligeamment prêté par le directeur du Vaudeville, jouera le rôle de *Léon de Petitpré*.

On ne sait pas encore assez à quels gaspillages les laïcisations d'écoles ont amené les villes, en dehors des épouvantables contributions du budget de l'Etat.

Le Conseil municipal d'Angers ayant reçu une demande de 600,000 francs pour la reconstruction d'une école primaire supérieure, le *Bulletin de l'enseignement libre* répond par le chiffre exact des dépenses faites, dans le chef-lieu de Maine-et-Loire, pour la seule construction de bâtiments scolaires depuis vingt ans.

Ce chiffre s'élève à trois millions soixante-deux mille 974 francs.

On n'a pas compté, bien entendu, les dépenses de traitements, subventions, bourses, matériel, etc.

Dans ce compte, nous voyons figurer, entre autres, une somme de 30,000 francs pour le logement d'instituteurs d'un groupe scolaire, et 742,600 francs pour la construction de nouvelles écoles, inutiles, sans la laïcisation.

Il serait intéressant de faire, en chaque ville, une pareille statistique pour bien établir ce que coûte aux contribuables une politique sectaire.

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XVI

LEQUEL DES DEUX?

Il n'y avait pas dix minutes que Marchand avait été réintégré dans son cachot de la *Souricière*, lorsqu'on vint le chercher de nouveau. Cette fois, ce ne fut pas dans la voiture cellulaire qu'on le fit monter, mais dans un fiacre à quatre places, où se trouvait déjà un homme en redingote : le chef du service de la Sûreté. On lui dit de s'asseoir dans le fond de la voiture, à côté de cet homme. Léon Renard y monta ensuite et se plaça en face du prisonnier, tandis qu'un autre agent, également en bourgeois, entra par l'autre portière. Immédiatement la porte de fer qui s'ouvre sur la rue de la Sainte-Chapelle tourna sur ses gonds et la voiture partit sans qu'aucun ordre eût été donné à haute voix. Le cocher avait été informé d'avance du lieu où il devait se rendre.

— Où me menez-vous? questionna Marchand.

fournir aucune indication au prisonnier.

Marchand regarda d'un œil distraît les mai-sous, les passants qui défilaient par petits tableaux, comme dans un panorama en miniature, dans le rectangle ouvert sur la vie extérieure par la glace de la portière.

Il se répétait la réponse énigmatique de son voisin :

« Bientôt vous le saurez! » Bientôt!... On n'allait donc pas loin... Resterait-on dans l'île de la Cité?... Cette île enferme le Palais de Justice... Mais on en sortait. Elle contient l'Hôtel-Dieu... Qu'irait-on y faire?... Le confronter avec un malade, un témoin!... C'était possible! Il y a aussi Notre-Dame. Il n'était pas probable qu'on l'y menât. La réponse du juge d'instruction lui revenait à l'esprit : « Vous le saurez toujours assez tôt! » C'était donc bien terrible, cette chose, peut-être cette entrevue à laquelle on l'emportait! Et voilà qu'il avait peur. Qu'est-ce qu'on était en train de machiner contre lui? D'ailleurs, il allait le savoir bientôt, car la voiture roulait en ce moment au beau milieu de la place du Parvis.

Où donc se dirigeait-elle? Derrière la basilique s'étend un jardin avec une fontaine; ensuite vient une rue, et le long de cette rue, à la

pointe d'amont de l'île de la Cité, il ne se trouve plus qu'un petit bâtiment plat sans étage... Si c'était là qu'on le conduisait.

Marchand demanda :

— C'est à la Morgue que nous allons?

Mais, pas plus qu'à ses deux premières questions, ses compagnons ne répondirent à celle-ci. Seulement ils se regardèrent l'un l'autre, et le chef de la Sûreté et Léon Renard, fixant les yeux sur le visage du romancier, cherchèrent à deviner quelles étaient ses impressions.

C'était bien à la Morgue qu'ils allaient. Le fiacre pénétra dans une cour étroite. Léon Renard descendit de voiture d'un côté, l'autre policier descendit par le côté opposé, puis Marchand fut invité à mettre, à son tour, pied à terre. Entouré de ses trois gardiens, il fut introduit dans une salle très claire, où se trouvaient déjà Jules Queyrat et son greffier Villeneuve.

Deux hommes s'y tenaient aussi, vêtus de grands tabliers blancs à bavette et à poche, retenus sur la poitrine par un cordon passé autour du cou, et serrés aux hanches : un médecin et un étudiant qui l'aidait.

Ils étaient debout devant une grande table

A propos de la réunion publique
A LA MAIRIE D'ANGERS

Les journaux d'Angers reproduisent la lettre suivante :

Angers, le 7 avril 1881.

A Monsieur le président de la Chambre syndicale des ouvriers ardoisiers d'Angers-Trelazé.

Monsieur le président,

Par ordre du Syndicat des ouvriers ardoisiers, M. le secrétaire a adressé, le 6 avril, à la Commission des Ardoisières, la lettre suivante :

A Monsieur Blavier, président du conseil d'administration de la Commission des Ardoisières.

Monsieur,

La Chambre syndicale des ardoisiers d'Angers-Trelazé a l'honneur d'inviter le Conseil d'administration des Ardoisières à assister à une réunion publique qui aura lieu le lundi 6 avril, à 8 heures du soir, à Angers salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

Réclamations adressées à leurs patrons par les ouvriers ardoisiers.

Veillez, messieurs, agréer nos salutations.

Pour la Chambre syndicale et par ordre :

Le secrétaire,

Signé : GEORGET.

La Commission des ardoisières s'est empressée de répondre à cette invitation.

Elle pensait que puisque le Syndicat des ouvriers ardoisiers organisait une réunion devant laquelle devaient être exposées les réclamations adressées aux patrons, c'est qu'il voulait qu'une libre discussion s'engageât entre lui et les patrons pour éclairer l'opinion publique.

Elle avait accueilli avec courtoisie et bienveillance les délégués ouvriers qui avaient demandé à exposer devant elle leurs réclamations. Elle leur avait exprimé les raisons qui ne lui permettaient pas d'y faire droit.

Elle s'attendait à être traitée avec les mêmes égards par la Chambre syndicale dans la réunion publique d'hier.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi. La Chambre syndicale n'avait réservé dans la salle de la mairie aucune place pour ses invités de la commission des ardoisières qui n'ont pu y pénétrer que péniblement et en petit nombre.

A plusieurs reprises, la commission et spécialement son président ont été grossièrement insultés sans que M. le président du bureau ait rappelé à l'ordre les insulteurs.

Enfin, la commission, péniblement affectée de pareils excès, n'a pu se retirer quand elle le désirait après avoir donné les explications qui lui avaient été demandées.

Il lui a fallu attendre que la séance fût levée, et alors son président, M. Blavier, n'a pu quitter la salle de réunion sans être violemment housculé ; on ne sait ce qui lui serait arrivé

sans l'énergique et courageuse intervention de quelques-uns de ses amis.

En présence de ces faits, vous comprendrez qu'à l'avenir toute communication deviendra impossible entre la commission des ardoisières et la Chambre syndicale que vous présidez.

Je suis chargé de vous en faire part, et je vous adresse, monsieur le président, mes sincères salutations.

Par ordre de la commission :

Le gérant,

Signé : G. LARIVIÈRE.

LA DIRECTION DU THÉÂTRE D'ANGERS

Nous avons annoncé la nomination du nouveau directeur du théâtre d'Angers. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'Anjou :

« L'administration municipale vient de confier la direction du théâtre pour la saison 1891-1892 à M. David, actuellement chef d'orchestre à Saint-Etienne. Le nouveau directeur est venu lui-même, à Angers, régulariser sa situation et s'entendre avec M. le président de l'Association Artistique pour les diverses questions relatives à l'orchestre. Il semble animé des meilleures intentions et nous espérons qu'il sera plus heureux que son prédécesseur et présentera au public une troupe lyrique moins superficiellement composée. Ce sera pour lui le vrai moyen de pouvoir compter sur l'appui et la sympathie de la presse angevine.

» LUDWIG. »

MORT DU CONCIERGE DE LA COUR D'APPEL D'ANGERS

Nous apprenons que le vénérable concierge de la Cour d'appel d'Angers, M. Urbain Berjol, a succombé, mardi 7 avril, à quatre heures un quart du soir, aux suites d'une maladie dont il souffrait depuis plusieurs années.

M. Berjol était âgé de 76 ans. Il occupait son poste depuis plus d'un demi-siècle. On dit qu'il était le doyen des concierges de Cours d'appel de France.

Il a été parlé de lui dans *Rougé le braconnier*, le roman historique de M. Hervé-Bazin qui a paru il y a quelques années dans nos colonnes.

L'ÉTAT HÉRITIER

Nous avons raconté, dans un de nos derniers numéros, dit le *Patriote*, l'étrange suicide d'une demoiselle Marie Abélard, propriétaire aux Ponts-de-Cé.

Cette dame possédait, à Angers, une maison située place Falloux, d'une valeur de 30,000 francs environ et d'un rapport annuel de 4,400 francs.

Or, la défunte ne laissant aucun collatéral et n'ayant point fait de testament, c'est l'État qui va hériter de la propriété de la place Falloux.

CONCOURS MUSICAL DE NANTES

Quatre-vingt-cinq Sociétés ont envoyé, jusqu'à ce jour, leur adhésion pour le grand concours musical qui aura lieu à Nantes, les 17 et 18 mai prochain.

UNE FEMME QUI TUE SON MARI A COUPS DE REVOLVER

Lundi, vers quatre heures du soir, à Orléans, le sieur Lelong, selon son habitude du lundi, quittait sa maison, et ce fut en vain que sa femme et ses deux enfants l'attendirent à l'heure du souper et à celle du coucher. Il ne rentra chez lui qu'à trois heures du matin, dans un état complet d'ivresse. D'où dispute violente, reproches de la femme au mari, coups portés par celui-ci à sa femme, etc., etc.

La malheureuse femme, perdant alors la tête et ne trouvant, sans doute, pas d'autre moyen pour se défendre, saisit un revolver et fit feu, à cinq reprises différentes, sur son mari, qui fut atteint successivement au poignet, au-dessus du sein gauche, dans la tête et dans le dos : un seul coup ne l'atteignit pas.

Lelong tomba baigné dans son sang ; une heure après, il rendait le dernier soupir.

Ce drame sanglant a jeté l'émoi dans tout le quartier des Aubrais et du faubourg Bannier, où l'on en commente vivement les péripéties.

LA PÉTITION DES PÊCHEURS A LA LIGNE

Le ministre des travaux publics vient de recevoir du Syndicat des pêcheurs de Reims, — car les pêcheurs rémois se sont syndiqués, — la lettre suivante :

« La Société amicale des pêcheurs à la ligne de Reims se permet d'attirer votre bienveillante attention sur le jour de l'ouverture de la pêche, tombant cette année un mardi ; elle vient vous prier, monsieur le ministre, au nom de tous ses sociétaires, ainsi qu'en celui des pêcheurs à la ligne de notre ville, de bien vouloir devancer de deux jours la date officielle de cette ouverture, en la fixant au dimanche 14 juin. »

Voilà une pétition qui ne tardera pas à être appuyée par tous les pêcheurs de France et, en particulier, par ceux de notre ville.

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

Aux dames souffrantes!

Penharsville (Finistère), le 6 mars 1890. — Depuis plus de 8 ans ma femme était très malade, tous les matins elle avait des pituites et des étourdissements ; depuis qu'elle prend des **Pilules Suisses**, elle se porte très bien.

(Sig. lég.)

HUISESEGEL.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Théâtre de Saumur
TOURNÉES F. ACHARD
JEUDI 9 AVRIL 1891
Madame Mongodin

Comédie en 3 actes, de E. Blum et R. Toché.

M. ACHARD remplira le rôle de *Mongodin*.

ON COMMENCERA PAR LA LOGE 22, comédie en 4 acte, de E. Blum et R. Toché.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 9 avril, 12 h. 45.

Les délégués des groupes socialistes de la Seine se sont réunis hier pour discuter l'attitude du parti révolutionnaire dans la manifestation du 4^{er} mai ; mais ils ne purent s'accorder.

La réunion a été tumultueuse.

Le tribunal d'Yvetot a condamné à six jours de prison l'abbé Deheulles pour avoir censuré en chaire le gouvernement et les lois de la République.

HAVAS.

Mauvaise économie. — L'économie est certes une belle chose, mais vous avouerez que cette qualité ne doit pas s'exercer sur les médicaments. Evidemment, tout enrhumé est libre de se soigner avec des capsules de goudron bon marché, au risque de ne pas éprouver de soulagement. Mais nous ne comprenons pas que, pour économiser quelques sous, on préfère un produit renfermant du goudron plus ou moins pur aux véritables capsules Guyot blanches. Exiger sur chaque flacon la signature Guyot en trois couleurs et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Pâques et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté

Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

rectangulaire, entièrement couverte d'un drap blanc. Placée sous le plein jour qui tombait de larges fenêtres percées près du plafond, la table présentait au centre une boursoffure allongée qui paraissait d'un blanc de lait, saillant dans la lumière crue. Dans les creux arrondis autour de ce renflement, des ombres s'estompaient très légères, bleutées.

Qu'est-ce qu'il pouvait bien y avoir sous ce drap ? Marchand se le demandait. Il examinait à la dérobée cette table vers laquelle son regard était attiré invinciblement.

Est-ce que ce paquet allongé serait... ? Ces bosses, ces plis dessinaient un corps. Il remarqua qu'il avait très froid, que la température de cette salle était glaciale. Tout cela, coups d'œil jetés, réflexions, dura quelques secondes.

— Avancez-vous ! commanda le juge d'instruction.

Marchand fit cinq ou six pas en avant et se trouva auprès de la table, vers le milieu. Le médecin et l'étudiant s'étaient retirés à une des extrémités. Tous les yeux étaient fixés sur le prisonnier.

— Regardez, ordonna Queyrat, et son doigt s'abaissa impératif, guidant la vue de Mar-

chand vers le visage blême d'un mort que l'aide, tirant le drap, venait de découvrir brusquement.

Les yeux étaient fermés et enfoncés, une teinte noirâtre s'arrondissait au-dessous des sourcils, cernait les paupières inférieures, et se dégradait en tons bistrés et bleuâtres sur les joues. Celles-ci étaient creusées, et leur peau adhérait aux os des pommettes et des mâchoires, qu'elle dessinait avec un relief effrayant. Au-dessus des maxillaires, la barbe avait poussé, en collier, des poils rudes ; quelques-uns atteignaient presque la longueur d'un centimètre ; les moustaches tombaient sur la lèvre inférieure, qu'elles couvraient à demi. Ce duvet sur la peau tirée des joues, ces moustaches fines avec leur teinte blonde, cette végétation encore en vie, sur ce corps mort, formaient un étrange contraste avec la pâleur livide du visage. Le nez s'était aminci, effilé d'une extraordinaire façon, comme si la chair se fût vidée et que le cartilage supportât seul la peau. Les parois des narines s'étaient retirées et, ouvertes, montraient des trous d'un rouge sombre. La bouche, béante, grimait entre ses lèvres violacées, plaquées de taches bleues. L'inférieure pendait dans un

relâchement des muscles, avec un air de suprême lassitude. Dans le trou noir, les dents conservaient une blancheur admirable : effroyable contraste qui rappelait les soins minutieux de toilette de l'homme élégant, dernière coquetterie survivant à toutes les autres. Ces dents découvertes semblaient rire dans cette pourriture, et le rictus de la bouche tordue, qui les encadrait, leur communiquait une apparence de raillerie lugubre. Le menton, avec des plis où la graisse s'était fondue, retombait sur le cou, il y avait si peu de jours, si rond, si plein, où maintenant des rides se tendaient, où le gosier saillait, coupé de la longue et profonde entaille creusé par le couteau japonais. Les bords de la plaie s'étaient élargis, disjointes par la peau qui se retirait de chaque côté, et l'on voyait à l'intérieur les muscles, les nerfs, les veines et l'artère tranchés, que le médecin avait examinés. Seul, le front conservait sa beauté. Il semblait encore, à cause de sa pâleur, s'être étendu en hauteur et en largeur. Rond, lisse, il ne présentait pas un pli. Seuls, deux petits sillons se dessinaient entre les sourcils, au-dessus de la naissance du nez : stigmates glorieux causés par la réflexion et le travail. La mort n'avait pas eu le temps d'effa-

cer ce sceau dont la science marque ses disciples studieux.

A la vue de cette tête, Marchand, d'un mouvement involontaire, s'était rejeté en arrière, mais Queyrat, le saisissant par le bras, le ramena vers la table, et, lui prenant le poignet dans ses doigts, afin de mieux suivre les manifestations nerveuses de son émotion, il demanda :

— Le reconnaissez-vous ?

— Oui, répondit le prisonnier. C'est René Bernard. Pauvre garçon, dans quel état le voilà !... Tué deux jours avant son mariage !...

— Oui, deux jours avant son mariage ! reprit le magistrat. Il fallait que vous fussiez un monstre pour l'assassiner, sachant cela !... Et pour dix mille francs !...

— Oh ! Mais ce n'est pas moi !... Non, non, ce n'est pas moi qui l'ai assassiné !

— Alors, qui est-ce ?

— Je ne sais pas qui, mais ce n'est pas moi !... Je le jure !

Et le romancier étendit la main au-dessus de la tête du mort, et prononça d'une voix plus forte :

— Je prends Dieu à témoin de la véracité de mes paroles. Oh ! Si René Bernard pouvait parler !...

— Ne jurez donc pas ; votre émotion vous trahit.

(A suivre.)

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 4 AVRIL 1891

Froment-commerce, l'hectolitre	21 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	21 23	Veau	2 —
Méteil	16 60	Mouton	2 40
Seigle	12 —	Porc	1 60
Orge	14 —	Poulets la couple	4 —
Avoine	10 50	Dindonneaux	16 —
Sarrasin	—	Canards	6 —
Haricots blancs	30 —	Oies	10 —
Haricots rouges	28 —	Beurre le kilog.	3 10
Fèves	—	Œufs la douzaine	0 70
Noix	16 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	75 —
Châtaignes	—	Luzeine	75 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	35 —
Son	16 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	12 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	61 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 35	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.		la barrique	150 à 200
Souzay et environs	—	—	150 à 200
Champigny	—	—	150 à 200
Varrains	—	—	160 à 200
Bourgueil	—	—	150 à 200
Restigné	—	—	130 à 150
Chinon	—	—	—
Blancs.		la barrique	200 à —
Coteaux de Saumur	—	—	135 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	—	—	120 à 130
Saint-Léger et environs	—	—	135 à 140
Varrains et environs	—	—	115 à 120
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	—	115 à 120
La Vienne	—	—	—
Cidre de Bretagne	la barrique	40 à 45	—
Cidre de Normandie	id.	45 à 50	—
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	66	—
Vinaigre de vin	—	24	—

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 21 .. à ..	de 11 .. à ..	de 10 50 à ..	de .. à ..
Saumur, de 21 10 à 21 50	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Cholet, de 20 50 à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Baugé, de 20 .. à 21 ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Segré, de 21 .. à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Beaupréau, de 20 50 à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Montfaucon, de 20 50 à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Montrevault, de 20 50 à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Chemillé, de 20 50 à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Champloceaux, de 20 60 à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
St-Flour-le-Viel, de 20 60 à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Vihiers, de 20 50 à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Brissac, de 20 .. à 20 50	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Chalonnès, de 20 50 à ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..
Doué, de 20 .. à 21 ..	de .. à ..	de 9 75 à 10 ..	de 10 50 à ..

MAGASIN PITTORESQUE
 JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
Jouvet et C^e, 5, rue Palatine, Paris.
 Paris, un an... 10 fr. — Départements. 12 fr.
 Union postale. 13 fr.

Sommaire du 31 mars 1891 :
 Le lys (1 gr.), M. A. P. — Une moraliste autrichienne (suite et fin), M. Alfred Marchand. — La destruction des oiseaux : les Hirondelles (1 gr.), M. Oustalet. — L'abside de l'église Saint-Paul-lès-Bois (1 gr.). — Les antiquités romaines de Saintes (4 gr.), M. Daniel Bellet. — Les sergents recruteurs, M. C. Boissomet. — Les paysages animés (1 gr.), M. S. D. — La rentrée des tapisseries (suite et fin), M. Gerspach. — Poignard Birman (1 gr.), M. Victorien Maubry. — La poste sur le Yenisei (1 gr.), M. Augustin Challamel. — Le dernier des Tchankats (2 gr.), M. Jules Legrand. — Un problème. — La photographie des couleurs (6 gr.).

Tribunal de commerce de Saumur

Concordat Vollant-Gallé
 Par jugement du 6 avril 1891, le Tribunal a homologué le concordat consenti au sieur Vollant-Gallé, tonnelier à Turquant, par la majorité de ses créanciers. Les conditions de ce concordat sont :
 Abandon complet d'actif ;
 Promesse de 50 0/0 payables en 10 ans.
 Pour extrait,
 (260) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Excusabilité Robineau
 Par jugement du 6 avril 1891, le Tribunal a homologué le procès-verbal de M. le Juge-commissaire de la faillite du sieur Robineau, ancien marchand à Doué-la-Fontaine, qui le déclare excusable.
 Pour extrait,
 (261) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Inexcusabilité Boutard
 Par jugement du 6 avril 1891, le Tribunal a homologué le procès-verbal de M. le Juge-commissaire de la faillite du sieur Boutard, chaudiernier à Fierbois, commune du Vaudelnay-Rillé, qui le déclare inexcusable.
 Pour extrait,
 (262) Le Greffier, COLLIN.

Vin rouge du pays
 NEUF DEGRÉS
 Depuis 65 fr. la barrique
 DÉGUSTATION
R. MABILEAU ET C^{ie}
 Place du Roi-René
 SAUMUR

Etude de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE
 Meublé ou non meublé
LE JOLI CHATEAU DES RÉAUX
 Ayant appartenu à Tallemant des Réaux.
Ferme neuve, terres, prairies, vignes et bois, contenant vingt-deux hectares environ.
 Le tout situé près la station de Port-Boulet (ligne de Paris à Nantes).
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HATIN, notaire.

ENTREPOT
CIDRE de Bretagne
 PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.
CHEVAL ALEZAN
 SE MONTE ET S'ATTELLE
 S'adresser au bureau du journal.

AVIS
CABINET D'AFFAIRES

Le 15 Avril 1891, M. ARTHUR ROUX, comptable à Saumur, ouvrira un CABINET D'AFFAIRES, rue Dacier, n° 47, et s'occupera spécialement de : Recouvrements et contentieux, location de maisons, arpentages, expertises, achat et vente de propriétés, règlements de comptes de toute nature, renseignements divers.

A LOUER
 POUR LA SAINT-JEAN
UNE MAISON
 Occupée par M. Le Blaye
 S'adresser à M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76. (178)

A Louer présentement
MAISON
 Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.
 S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

CRÉDIT A TOUT LE MONDE
 PAR LA MAISON
L'ÉPARGNE POPULAIRE
 SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

4 Bon de 15 fr. contre un versement de 1 fr. et 4 fr.	2 » 1 »	Par semaine
4 — 20 —	3 » 1 »	
4 — 30 —	40 » 1 50	
4 — 40 —	42 50 1 50	
4 — 50 —	45 » 2 »	
4 — 60 —	20 » 3 50	
4 — 80 —	25 » 3 »	
4 — 100 —	30 » 3 50	
4 — 120 —	35 » 4 »	
4 — 140 —	40 » 4 50	
4 — 160 —	45 » 4 50	Parfait paiement
4 — 180 —	50 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire,
A. COLLAS.

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS
 33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ARTICLES DE PAQUES
 Œufs en tous genres, Vannerie fine et bon marché, Oiseaux, Porelaines, Biblots, etc.

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL
 Poissons en sucre, en chocolat, en carton, Surprises, etc.

Rayon spécial de Pain d'Épices en morceaux, Pavés, Bonshommes, Nonnelles supérieures.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
 68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
 DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.
 Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.
 Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER



COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AVRIL

FONDS	94 92	VALEURS FRANÇAISES	4400 —	Nord	1885 —	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	390 25	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	521 —
3 0/0	93 70	ACTIONS	521 25	Orléans	1536 25	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	472 50	Compagnie parisienne du Gaz	391 —
3 0/0 1891	95 15	Banque de France	630 —	Ouest	1060 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	479 75	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	25 —
3 0/0 amortissable	105 40	Banque d'Escompte	1275 —	Compagnie parisienne du Gaz	1395 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	467 25	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	60 —
4 1/2 1883	—	Comptoir national d'Escompte	617 50	Transatlantique	55 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	419 50	— obligations à lots	60 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	—	Crédit Foncier	780 —	Canal de Panama	33 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	467 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
Oblig. 1865-60 3 0/0	540 —	Crédit Industriel et Commercial	416 25	— Suez	2492 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	—	FONDS ÉTRANGERS	—
— 1869 3 0/0	520 —	Crédit Lyonnais	375 —	VALEURS ÉTRANGÈRES	—	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	—	Emprunt russe 1862 5 0/0	100 —
— 1871 3 0/0	418 —	Dépôts et Comptes courants	483 75	Autrichien 4 0/0 or.	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	424 —	— 1889 4 0/0	99 —
— 1875 4 0/0	530 —	Société Générale	931 25	Dettes d'Égypte 6 0/0	497 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	445 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1876 4 0/0	525 50	Est	1550 —	Extérieur 4 0/0	77 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	448 —	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	410 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1325 —	Hongrie 4 0/0 or.	92 75	Nord 3 0/0 r. à 500	443 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	505 —
Bons de liquidation	519 50	Midi	—	Italie 5 0/0	98 10	Orléans 3 0/0 r. à 500	444 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Certifié par l'imprimeur soussigné,
MAIRE,